

Liste des services compétents pour adresser
une demande d'indemnisation
ou de réparation (Brugnot, préjudice moral, préjudice financier etc...)

I - Pour les non-officiers :

Le service local du contentieux compétent est celui du lieu d'affectation à savoir :

1) Région Nord, Nord-Ouest et Ile de France :

Service local du contentieux (SLC) de Rennes :

Quartier Foch
BP 22 – 35998 Rennes Cedex 9
Courriel : slc-rennes.cmi.fct@intradef.gouv.fr

2) Région Sud-Ouest :

Service local du contentieux (SLC) de Bordeaux :

Caserne Xaintrailles
CS 21152 - 33068 BORDEAUX CEDEX
courriel slc-bdx.cmi.fct@intradef.gouv.fr

3) Région Sud-Est :

Service local du contentieux (SLC) de Toulon

BCRM - BP 64 - 83800 TOULON CEDEX 9
courriel : slc-toulon.cmi.fct@intradef.gouv.fr

4) Région Est

Service local du contentieux (SLC) de Metz :

Quartier Raffenel Delarue
CS 30001 - 57044 METZ CEDEX 1
courriel : slc-metz.cmi.fct@intradef.gouv.fr

II- Pour les Officiers :

Les demandes sont à adresser à :

La Direction des affaires juridiques (DAJ/SGA)

60 boulevard du Général Martial Valin

75509 Paris 15^{ème} arrondissement

III - Pour les demandes de réparation des blessures ou maladies contractées en OPEX ou mission opérationnelle (quelque soit le lieu d'affectation) :

Centre Interarmées du Soutien Juridique (CIJ)

Base aérienne 107 - Route de Gisy - 78129 VILLACOUBLAY Air

Courriel : cij.cmi.fct@intradef.gouv.fr